

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA SELLE CRAONNAISE
Séance n°10 du 21 septembre 2017**

L'an deux mil dix-sept, le vingt et un septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Joseph JUGÉ, Maire.

Présents : Joseph JUGÉ, Jean-Luc COUTARD, Helen BARVILLE, Lionel MOAL, Jacky LEPAGE, Céline LEMOINE, Séverine DERVAL, Emmanuel DAVID, Michel JUGÉ.

Excusés : Olivier DERSOIR, Sylvie BELLANGER, Jean-Marcel LECOMTE, Freddy HERBERT, Diego LARDEUX.

Secrétaire de séance : Emmanuel DAVID.

Suite à la demande de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'ajouter une décision modificative au point 3.

COMPTE-RENDU DU 23 AOUT 2017

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 23 août 2017.

1) MISE A JOUR DU LINEAIRE DES VOIRIES COMMUNALES

La longueur des voiries communales est un des éléments constitutifs de la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.).

Suite aux aménagements des lotissements de la Châtaigneraie (150 ml) et de la Talbottière (690 ml) et à la création de la rue du Cèdre (165 ml), des linéaires sont donc à ajouter aux longueurs existantes.

Le classement des différentes voies de la commune de La Selle-Craonnaise est synthétisé dans le tableau figurant ci-dessous.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le tableau ci-joint :

Réseau aggloméré	3 172 ml
Réseau non-aggloméré 1 ^{ère} catégorie	27 655 ml
Réseau non-aggloméré 2 ^{ème} catégorie	13 652 ml
Réseau non-aggloméré 3 ^{ème} catégorie	15 306 ml
TOTAL	59 785 ml

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le tableau récapitulatif des voiries communales qui porte le mètre linéaire à 59 785.

2) FUSION SBON/SBOS/SYMBOLIP

Etant donné que la commune est membre du Syndicat de bassin pour l'aménagement de la rivière l'Oudon Nord (S.B.O.N.),

Vu l'arrêté inter-préfectoral de projet de périmètre de fusion du 11 juillet 2017 qui fait suite aux votes favorables à la fusion des 3 assemblées du :

- Syndicat de Bassin de l'Oudon Sud (S.B.O.S.),
- Syndicat de Bassin pour l'Aménagement de la Rivière l'Oudon (S.B.O.N.),
- Syndicat Mixte du Bassin de l'Oudon pour la Lutte contre les Inondations et les Pollutions (S.Y.M.B.O.L.I.P.).

Le Conseil municipal doit remettre un avis sur cet arrêté et les statuts applicables au 1er janvier 2018.

Le Conseil Municipal, avec 6 voix pour et 3 abstentions :

- Donne un avis favorable au périmètre de fusion du S.B.O.S., du S.B.O.N. et du S.Y.M.B.O.L.I.P., défini par l'arrêté inter-préfectoral du 11 juillet 2017, ainsi que sur les statuts.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

3) **DECISIONS MODIFICATIVES**

a) DM Aménagement du village

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal concernant la décision modificative n°3 au budget principal telle que présentée ci-dessous.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre/compte	Libellé	Recettes	Dépenses
Chapitre 022	Dépenses imprévues		- 5 000,00 €
Chapitre 023	Transfert en investissement		+ 5 000,00 €
			0 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Opération/compte	Libellé	Recettes	Dépenses
Chapitre 021	Transfert du fonctionnement	+ 5 000,00 €	
Compte 2315/199	Installations, matériels, ... Aménagement du village		+ 5 000,00 €
		+ 5 000,00 €	+ 5 000,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la décision modificative n°3 présentée ci-dessus.

b) DM Construction du préau

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal concernant la décision modificative n°4 au budget principal telle que présentée ci-dessous.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Opération/compte	Libellé	Recettes	Dépenses
Compte 2135/172	Installation générale... Salle de l'Orion		- 14 000,00 €
Compte 2313/202	Constructions... Pavillon du Cèdre		- 2 000,00 €
Compte 204	Effacement des réseaux Installations, matériels, ...		- 4 000,00 €
Compte 2313/203	Construction du Préau		+ 20 000,00 €
			0 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la décision modificative n°4 présentée ci-dessus.

4) **FRAIS DE SCOLARITE**

Le coût moyen annuel de scolarisation d'un élève calculé en fonction de l'ensemble des dépenses de fonctionnement de l'année scolaire 2016/2017, des écoles maternelle et primaire, fait apparaître un total par enfant en école maternelle, de 993,53 € et en école primaire de 345,67 €.

a) Elèves sellois scolarisés hors commune

Notre commune avait donné son accord pour la scolarisation d'une fratrie selloise sur la commune de Ballots. C'est pourquoi, la commune de La Selle-Craonnaise doit participer aux frais de fonctionnement pour 2 enfants sellois en école primaire selon le coût de fonctionnement calculé ci-dessus.

Le Conseil Municipal, avec 8 voix pour et 1 abstention :

- Accepte de verser une participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de Ballots pour la scolarisation de 2 élèves sellois, pour un montant de 345,67 € chacun, correspondant au coût annuel d'un élève scolarisé à l'école primaire de La Selle-Craonnaise pour l'année scolaire 2016/2017.

b) Elèves hors commune scolarisés à La Selle-Craonnaise

Monsieur Le Maire rappelle que 9 élèves domiciliés hors de La Selle-Craonnaise fréquentent l'école publique communale. C'est dans cette situation que s'applique le principe légal d'une répartition intercommunale des charges supportées par les écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes.

Le Conseil Municipal, doit donner son avis pour solliciter une participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de La Selle-Craonnaise pour la scolarisation de plusieurs élèves domiciliés sur les communes de Niaffles, Saint-Martin-du-Limet, La Roë et Bouchamps-lès-Craon, selon le coût de scolarisation spécifié ci-dessus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de solliciter une participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de La Selle-Craonnaise pour la scolarisation de plusieurs élèves domiciliés sur les communes de Niaffles, Saint-Martin-du-Limet, La Roë et Bouchamps-lès-Craon, selon le coût de scolarisation spécifié ci-dessus.

5) **RAPPORT DES COMMISSIONS**

Actions sociales, sport, culture, animations, communication :

- Réunion avec l'association Synergie le 22 septembre
- Réunion du CCAS le mercredi 27 septembre
- A noter, repas du CCAS le dimanche 29 octobre
- Modification du colis de Noël : utilisation de produits locaux
- Les Embuscades mardi 26/09 à l'Orion
- Fête du village du 09/09 : bilan mitigé au vu de la date et du jour et du lieu, hormis la soirée repas-concert réussie. L'association Tous en Selle pense réunir tous les acteurs du village pour une réflexion autour de l'organisation de cette assemblée communale.
- Local des jeunes – réunion le 14/10 avec Nulle part ailleurs
- Commission jeunesse : réunion le 03/10 à 20h30 pour bilan argent de poche et préparation vacances Toussaint.

Finances, économie, urbanisme, agriculture, espaces verts :

- Point financier au 14/09/2017 : budget tendu mais tenu.
- Préparation budget 2018 :
 - o Commissions « Finances » à réunir pour tarifs Orion 2020 + tarifs communaux 2018 et préparation budget 2018
 - o Les autres commissions doivent commencer à étudier leurs besoins
- PLU : devis à valider pour modifications à apporter 1800 € ttc. Avis favorable du Conseil Municipal.
- Points à temps réalisés le 12/10.
- Espaces verts : rencontre à organiser avec la Gorronnaise pour plantes mortes, contact à prendre avec Lardeux pour travaux validés avant les vacances.

Aménagements, bâtiments :

- Enfouissement rue de la Brûlerie : en cours.

- Cantine : à noter, RDV avec le maître d'œuvre le 27/09 à 10h30 pour préparer appel d'offres.
- Orion : devis rideaux/stores en cours.

Affaires scolaires et périscolaires :

- Compte-rendu réunion de prérentrée scolaire avec le personnel du périscolaire du 01/09.
- Nouvelle école : présentation de l'avant-projet sommaire le mardi 19/09. Lancement de l'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre du projet nouvelle école en cours.
- Contrat poste directrice du centre de loisirs et aide-cantinière : discussion en cours pour titularisation par le CIAS au 01/12/2017 pour 0.53 ETP et mise à disposition ou titularisation à la commune de La Selle-Craonnaise pour 0.47 ETP.

6) DIVERS

- ⇒ Tranchée assainissement ESAT-R en cours. Des travaux complémentaires seront à effectuer car les canalisations d'assainissement croisent les canalisations d'eaux pluviales venant de la rue de la Gare. Coût : 5 155,54 € TTC. Avis favorable du Conseil Municipal.
- ⇒ Mât Mairie/Rincerie : Internet arrive à la Base de Loisirs de la Rincerie, via le lieu-dit la Tombe, avec un débit correcte. Le Wifi public a pu être proposé aux visiteurs.
- ⇒ Invitation à la semaine du goût le 10 et 11/10 au CAAJ.
- ⇒ Prochaine réunion du Conseil Municipal le jeudi 19 octobre 2017.

Fin de séance à 23h

Joseph JUGÉ

Jean-Luc COUTARD

Olivier DERSOIR
(Excusé)

Lionel MOAL

Helen BARVILLE

Diego LARDEUX
(Excusé)

Emmanuel DAVID

Jacky LEPAGE

Freddy HERBERT
(Excusé)

Séverine DERVAL

Céline LEMOINE

Sylvie BELLANGER
(Excusée)

Jean-Marcel LECOMTE
(Excusé)

Michel JUGÉ